

29
32
3
19 mai 2005

de Madame HERRIN, secrétaire de séance

L'an deux mil cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué en vertu de son statut, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MONTES, premier Adjoint au Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur MONTES, premier Adjoint au Maire, déclare la séance ouverte à dix-huit heures et trente minutes.

Auonce est faite aux Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

Monsieur MONTES, premier Adjoint au Maire, désigne Madame HERRIN, Conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur MONTES, premier Adjoint au Maire, communique :

» Les décisions prises par Monsieur le Maire-Maire, en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous le 25 mars et le 15 mai 2005.

Monsieur MONTES, 1^{er} Adjoint au Maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

-

DÉLIBÉRATIONS

Compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2005

1 DOCUMENT - Publié le 19/05/2005

 **Compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2005**
(.PDF, 59Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

 **RETOUR À LA LISTE**

MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

18 boulevard de l'Hôtel de Ville
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35